



Dépôt– Séance du 4 février 2019

Rapport des fournisseurs ayant un total de factures de plus de 25 000\$ conformément à l'article 955 du Code municipal (ci-après CM) ainsi que le Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2018 conformément à l'article 938.1.2 du CM.

Conformément à l'article 955 du CM, voici la liste des fournisseurs ayant obtenu pour plus de 25 000\$ de contrats/factures avec la municipalité pour l'année 2018 :

Aubin & St-Pierre : 32 258.54\$
Jules Daigle enr. : 36 445.62\$
MRC des Maskoutains : 178 432.53\$
Ministère du revenu du Québec et Ministre des finances : 139 602.82\$
Pavage Maska inc. : 709 981.08\$
Régie d'Aqueduc Richelieu Centre : 162 888.34\$
Régie d'Incendie L-A-M. : 74 302.52\$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : 80 615.30\$

Dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, les propriétaires avaient le choix de l'entrepreneur pour la réalisation des travaux; Voici la liste des entrepreneurs pour lesquelles la municipalité a versé plus de 25 000\$ dans le cadre du programme :

9011-4901 Québec inc. : 63 236.86\$
Excavation JD inc. : 62 165.02\$
Excavation Laflamme et Ménard inc. : 48 561.25\$
Sibel Excavation : 61 741.58\$

Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2018, conformément à l'article 938.1.2 du CM :

Achat d'une rétrocaveuse usagée à M. Jules Daigle – De gré à gré, au montant de 23 569.88\$
Achat d'un tracteur à gazon avec balai, ajout d'accessoire pour l'hiver de Aubin et St-Pierre : De gré à gré 32 258.54\$ (Demande de prix auprès de divers fournisseurs a été préalablement effectuée)
Pavage Maska inc. : Octroi de contrat pour les travaux dans le rang Bord-de-l'Eau Ouest et St-Thomas : Appel d'offre publique, SEAO.